



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 14 mars 2023.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	12
VOTANTS	15

**DATE DE LA
CONVOCAION**

07/03/2023

OBJET

**Création d'emplois
permanents et non
permanents.**

Acte reçu en préfecture le

23 mars 2023

Publié en ligne le

23 mars 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept mars, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Elisabeth JOSSET, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU.

Pouvoirs : Alain BOUVIER, donne pouvoir à François CARBONELL
Hugo DUPONT donne pouvoir à Lucile JOUAUX
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

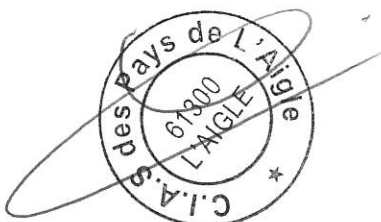
Absents excusés : Alain BOUVIER, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Paule KLYMKO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER Sophie THERY.

Absents : Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour ce faire, et pour les besoins du service, il convient de procéder, à compter du 7 mars 2023, aux modifications suivantes :



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230314-2023-03-14-009-AI
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Suppressions	Créations	Motifs
<u>2 emplois permanents</u> - cadre d'emploi d'adjoint technique, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe - catégorie C	<u>1 emploi permanent</u> - cadre d'emploi d'adjoint technique, grade d'adjoint technique – catégorie C	1 transformation de poste vacant et 1 suppression suite transfert de compétence à la CDC
<u>3 emplois permanents</u> - cadre d'emploi d'agent social territorial – Grade d'agent social principal de 2ème classe - catégorie C	<u>3 emplois permanents</u> - cadre d'emploi d'agent social territorial – grade d'agent social catégorie C	Transformation des postes vacants pour faciliter les recrutements pérennes sur le grade d'entrée
5 suppressions	4 créations	

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil d'administration le 12 décembre 2022,
- Considérant les besoins des services,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **CREER**, au tableau des emplois,
 - 3 emplois permanents au grade d'agent social, à temps complet (35/35^{ème}) au 7/03/2023.
 - 1 emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) au 7/03/2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à défaut de candidats relevant du statut de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

- **SUPPRIMER**, au tableau des emplois,
 - 3 emplois permanents au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 emplois permanents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35/35^{ème}).

- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, le contrat relatif,

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230314-2023-03-14-009-A1
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Acte reçu en préfecture le
23 mars 2023
Publié en ligne le
23 mars 2023
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera, à la date du 7 mars 2023, le suivant :

Acte reçu en préfecture le

23 mars 2023

Publié en ligne le

23 mars 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

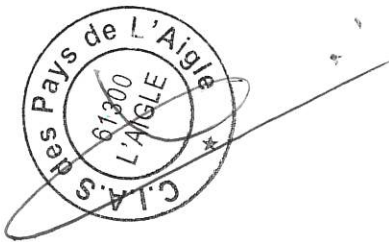


TABLEAU DES EMPLOIS CLAS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU06/03/2023
07/03/2023

MAJ 17/02/2023

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	VARIATION PROPOSEE AU VOTE	A SUPPRIMER	EFFECTIF APRES MODIFICATION	DUREE HEBDOMADAIRE en 35 ^{ème}	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE							
ATTACHE PRINCIPAL	A	1			1	35	1,00
ATTACHE	A	2			2	35	2,00
REDACTEUR	B	2			2	35	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3			3	35	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2			2	35	2,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		10	0,00	0,00	10		10,00
FILIERE TECHNIQUE							
AGENT DE MAITRISE	C	0			2	35	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	5		2,00	3,00	35	3,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	5	1		5	35	5,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1			1	22,5	0,64
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		11	1,00	2,00	9		8,64
FILIERE ANIMATION							
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			1	35	1,00
ANIMATEUR	B	5			5	35	5,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1			1	35	1,00
ADJOINT ANIMATION	C	2			2	17,5	1,00
ADJOINT ANIMATION	C	1			1	35	1,00
TOTAL FILIERE ANIMATION		10	0,00	0,00	10		9,00
FILIERE MEDICO SOCIALE							
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1			2	35	2,00
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	3			3	35	3,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1			1	35	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1			1	35	1
MEDECIN HORS CLASSE	A	1			1	14	0,40
CADRE DE SANTE DE 2EME CLASSE	A	1			1	35	1,00
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX de classe normale	A	4			4	35	4,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	B	5			5	35	5,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	4			4	35	4,00
AIDE SOIGNANT de classe supérieure	B	2			2	35	2,00
AIDE SOIGNANT de classe normale	B	10			10	35	10,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	4			5	35	5,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	9		1,00 1,00 1,00	8	35	8,00
AGENT SOCIAL	C	13			14	35	14,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		59	3,00	3,00	61		60,40
FILIERE CULTURELLE							
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1			1	35	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	0,00	0,00	1		1,00
TOTAL GENERAL		91	4,00	5,00	91		89,04

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230314-2023-03-14-009-A1
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023